

# LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

## SOUHAITS DE BONNE ANNÉE

Les Conseils syndicaux de l'U. R. de l'O., sont heureux, au début de cette nouvelle année, d'adresser, à tous les syndiqués, à leurs familles, à tous les abonnés au Messager Syndical, en un mot à tous les adhérents et à tous ceux qui s'intéressent à nos Syndicats chrétiens et leur témoignent de la sympathie, leurs meilleurs vœux de bonheur, de bonne santé, ainsi que prospérité pour les Syndicats chrétiens dont ils veulent, pour cette année 1926, entrevoir l'accroissement.

A toutes et à tous nous demandons de vouloir bien nous aider dans l'œuvre de régénération entreprise, par une propagande intense et toujours de plus en plus active, et les en remerciant à l'avance.

\*\*\*\*\*

## ABONNEMENTS au "MESSAGER"

Nous adressons un nouveau et pressant appel à tous nos abonnés afin qu'ils nous fassent parvenir sans retard le renouvellement de leur abonnement pour 1926 ou nous autoriser à leur présenter quittance comme d'habitude.

Ayant besoin d'être soutenus dans notre propagande, nous serions reconnaissants à tous ceux qui s'intéressent à l'extension du syndicalisme chrétien, de nous adresser de nouvelles adhésions, ainsi ils nous aideront et nous leur disons merci.

A cet effet on trouvera en 4<sup>e</sup> page, un bulletin d'adhésion qui devra être adressé au Secrétariat de l'U. R. de l'O., 6, rue de Bel-Air, à Nantes.

## Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

5, Rue Cadet, Paris (9<sup>e</sup>)

## Au Conseil Supérieur du travail

Le Conseil supérieur du Travail a tenu au milieu de novembre sa 29<sup>e</sup> session. Dans le discours d'ouverture, M. Durafour, ministre du Travail, a très heureusement rendu hommage aux efforts du Conseil, « véritable laboratoire de la législation ouvrière ».

Les délibérations de cette année portaient sur deux questions qui intéressent au plus haut chef les masses laborieuses : d'une part, certains projets de modifications à la législation sur le travail à domicile ; d'autre part, divers propositions concernant le régime du contrat individuel de travail.

### POUR LE TRAVAIL A DOMICILE

Dans le rapport présenté sur le premier point, au nom de la Commission permanente, unanime en ses conclusions, Mlle Beckmans, la distinguée présidente de l'Union Centrale des Syndicats professionnels féminins, a rappelé l'action persévérante des hommes et des femmes au cœur généreux, parmi lesquels le Comte A. de

Mun, qui réagirent contre les odieux abus du « sweating system ».

La loi du 10 juillet 1915 sur le minimum de salaire des travaux à domicile dans l'industrie du vêtement a fait ses preuves ; elle a protégé l'ouvrière sans entraver l'industrie.

Déjà une première extension de la loi à de nouvelles professions a été réalisée par le décret du 19 août 1925, pris sur avis conforme du Conseil Supérieur du Travail.

Le Conseil a adopté, sans discussion et à l'unanimité, les propositions de la Commission permanente, en ce qui concerne l'extension par décret de la loi à de nouvelles industries, notamment à de nombreux travaux concernant les industries du papier et du carton, à la vannerie, à la maroquinerie et à la broserie.

Après un échange de vues auquel prirent part, entr'autres, Mlle Beckmans, rapporteur, et Mlle Debray, de la Fédération Française des Unions de Syndicats professionnels féminins, le Conseil a ratifié également à l'unanimité, les propositions de la Commission permanente relatives à la modification de la loi.

En particulier, le Conseil a émis un vœu tendant à l'extension aux hommes travaillant à domicile de la protection accordée par la loi ; à l'inscription dans la loi d'une pénalité en vue de réprimer le défaut de paiement du minimum de salaire légalement fixé en vertu des décisions des comités de salaires et d'expertises, une pénalité plus forte devant être prévue en cas de fraude caractérisée. Les inspecteurs du travail auront qualité pour constater les infractions.

### LE CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL

Sur ce second sujet, le Conseil a dû envisager successivement deux ordres d'idées : 1<sup>o</sup> les conditions d'extension aux départements recouverts des dispositions du Code du Travail qui n'y sont pas encore applicables ; 2<sup>o</sup> des propositions précises élaborées par la Commission permanente, en ce qui concerne le délai-congé et l'indemnité pour résiliation du contrat à durée indéterminée.

Les représentants ouvriers affiliés à la Confédération Générale du Travail semblaient disposés, pour des raisons de politique générale, à réclamer une assimilation complète et immédiate ; les délégués des Syndicats indépendants d'Alsace-Lorraine, appuyés par les Syndicalistes chrétiens, exprimèrent la préoccupation de sauvegarder les avantages considérables qui résultent des lois actuellement appliquées dans les trois départements.

Finalement, il fut entendu que la législation locale resterait en vigueur, tant que la législation générale n'aurait pas été modifiée et améliorée. Cette réforme faite, les dispositions de la législation locale ne subsisteraient plus qu'à titre d'usages locaux, sauf celles qui auraient été introduites dans la législation générale.

Le Conseil proposa ensuite de maintenir l'article 19, Livre I, du Code du Travail, dans sa forme actuelle, sauf une adjonction concernant les employés qui réclament depuis longtemps que leur contrat de travail soit exempt de timbre et d'enregistrement comme celui des ouvriers : demande justifiée à laquelle le Conseil fut unanime à vouloir donner satisfaction.

L'assemblée se prononça ensuite pour la fixation du délai-congé par les usages

## FÊTE ANNUELLE de la Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens 6, rue de Bel-Air, 6 — NANTES

Nous rappelons à tous nos Syndiqués, et aux Adhérents à la Société de Secours mutuels, que la séance récréative annuelle aura lieu le 24 janvier 1926, à 14 heures 30, Salle Colbert.

Madame Vasse et sa Compagnie nous joueront une des meilleures pièces de leur répertoire dont nous ferons connaître le titre dans les journaux locaux, notamment « L'Echo de la Loire ».

Les places seront, comme d'habitude, aux prix de 4, 3 et 2 francs, avec location de 10 % sur ces prix.

On pourra, pour retenir ses places, s'adresser 6, rue de Bel-Air, ou 18, rue Talensac.

locaux et professionnels ou, à défaut, par des conventions collectives, étant entendu que celles-ci pourraient en outre déroger au délai-congé fixé par les usages. Les dérogations par voie de règlement d'atelier furent repoussées à l'unanimité ; M. Isaac, le grand industriel lyonnais, ancien ministre du Commerce, était intervenu dans le sens de ce rejet.

Les autres dispositions adoptées se rapportent à la grave question de l'indemnité en cas de résiliation d'un contrat de travail à durée indéterminée, et, notamment, en cas de résiliation après de longs services.

Le Conseil adopta d'abord, à l'unanimité, la disposition suivante proposée par sa commission permanente :

« Les dommages qui peuvent être accordés pour inobservation du délai-congé ne se confondent pas avec ceux auxquels peut donner lieu, en outre, la résiliation abusive du contrat par la volonté d'une des parties contractantes ; le Tribunal, pour apprécier s'il y a abus pourra faire une enquête sur les circonstances de la rupture. Il devra, en tout cas, demander à la partie qui a rompu le contrat le motif de la rupture. »

En ce qui concerne la dérogation au délai-congé par voie de contrat individuel, elle ne serait admise que pour la fixation de délais-congés supérieurs à ceux prévus par les usages et les conventions collectives.

Après un long échange de vues, parfois animé, entre les membres patrons et ouvriers ou employés du Conseil, un texte nouveau et fort intéressant fut adopté : il est ainsi libellé :

« Pour la fixation de l'indemnité à allouer, le cas échéant, il est tenu compte des usages, de la nature des services engagés, de l'ancienneté des services combinés avec l'âge de l'ouvrier ou de l'employé, des retenues opérées et des versements effectués en vue d'une pension de retraite, et, en général, de toutes les circonstances qui peuvent justifier l'existence et déterminer l'étendue du préjudice causé.

« Lorsque le louage de service fait sans détermination de durée s'est prolongé pendant plus de dix années, pour un ouvrier ou un employé âgé de quarante ans au moins, sa résiliation donne toujours lieu à une indemnité, sauf lorsqu'elle est provoquée par un cas de force majeure ou un motif grave.

« Ces indemnités seront calculées sur les bases du salaire d'une semaine au minimum par année de service. »

Comme on a pu l'observer, plusieurs principes d'équité, proclamés, depuis longtemps par les Syndicats chrétiens, trouvent satisfaction dans les vœux émis par le Conseil Supérieur du Travail.

GASTON TESSIER.

## Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

### Convocations

Du Bureau de l'Union régionale, le deuxième mardi 12 janvier, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

### Réunion du Conseil de l'U. R.

du Dimanche 29 Novembre

Répondant à la convocation du bureau de l'U. R., 45 délégués syndicaux représentant les Syndicats de Nantes, Saint-Nazaire, Trignac, Méan, Indret, Angers, Cholet, Poitiers, auxquels se sont joints deux délégués des P. T. T. étaient présents.

Nous aurions voulu donner un compte rendu très détaillé de cette importante et très intéressante réunion tel qu'il a été fait par le secrétaire, mais les articles nombreux remis pour ce mois nous obligent de réduire considérablement ce compte rendu.

La première réunion du matin, entièrement consacrée à la revue des travaux depuis mars dernier par les divers syndicats, a permis de constater les efforts faits par tous et aussi la volonté ferme de continuer dans cette voie.

L'action professionnelle a été très active partout et a donné des avantages sérieux pour les salaires, repos dominical, semaine anglaise, élections professionnelles.

Après un repas fort simple, mais substantiel, auquel ont participé nos convives, a eu lieu la deuxième séance de 14 à 17 heures.

Au cours de cette deuxième séance, après le compte rendu du dernier Comité National par Gustave Pressensé, le Conseil s'est occupé de l'étude et de la discussion du programme des travaux pour 1925-26, de la Fête du Travail en 1926 et du Congrès de l'U. R. qui doit se tenir à Poitiers les 13 et 14 février 1926.

Au cours de ces deux réunions, des échanges de vues très intéressantes ont

VISITEZ A NANTES  
LES  
GRANDS MAGASINS

# DECRÉ

LES PLUS IMPORTANTS  
ET  
LE MEILLEUR MARCHÉ

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

eu lieu et nos camarades de Saint-Nazaire, Trignac, Indret, Angers, Poitiers et Nantes y ont contribué pour une grande part. Réunion de laquelle tous ceux qui y ont assisté en ont remporté le meilleur souvenir, et pris de fortes résolutions de travail et de propagande.

## Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

### Permanence

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : le matin, de 8 à 9 heures et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 heures à 18 h. 30.

Tous les soirs également, de 19 à 20 h., la permanence est assurée par le Secrétaire général, qui recevra les adhésions et fournira tous renseignements.

## Société de Secours Mutuels

DE L'UNION DES SYNDICATS  
DE TRAVAILLEURS CHRETIENS  
DE LA LOIRE-INFERIEURE  
Siège, 6, rue de Bel-Air

### Convocation

Réunion du Conseil d'administration le mardi 5 janvier, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

### PERCEPTION DES COTISATIONS

Seulement le dimanche 3 Janvier, de 9 h. 30 à 10 h. 30, au siège, 6, rue de Bel-Air.

### NAISSANCE

Nous apprenons avec plaisir la naissance de Annie Paillat.

En cette circonstance, nous offrons nos félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux pour le bébé.

## Caisse Rurale et Urbaine des Syndiqués Chrétiens de Nantes

6, rue de Bel-Air

Nous rappelons à tous les Syndiqués qu'une Caisse rurale et urbaine existe à l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs Chrétiens où les Syndiqués pourront déposer et emprunter.

La permanence des Syndicats pourra fournir tous renseignements utiles. On peut s'y adresser de 19 à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

## La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon Marché, réunie à l'Union Nantaise des Syndicats des Travailleurs chrétiens. Siège social, 6, rue de Bel-Air.

Permanence par le secrétaire, tous les jours, de 16 à 19 heures.

## SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

## Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs  
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix  
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin  
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

## COOPERATION

Nous tenons à la disposition des syndiqués des deux sexes, à jour de leur cotisation, la liste des Maisons qui accordent, sur présentation de la carte syndicale, des escomptes sur tous achats.

## Enseignement Technique

A la suite de l'élection de nos deux candidats employés — Gustave Pressensé et Paul Foulon — à la Commission locale de l'Enseignement technique, M. Gustave Pressensé vient d'être élu membre du Comité départemental de l'Enseignement technique.

## Commission des Fêtes

La Commission des Fêtes vient d'être reconstituée avec nos camarades Rineau, Henri Chaillou, tous les deux premiers prix du Conservatoire ; Dubost, Racineux, Gilbert, Bouyer, etc.

M. Rineau en a été nommé régisseur. Sauf imprévu la première séance récréative, avec partie de concert, pourra avoir lieu le troisième dimanche 21 février et le succès en est assuré à l'avance par le choix des pièces, la compétence des acteurs et aussi des personnes qui prêteront leur concours.

Que chacun se réserve pour cette séance qui sera donnée dans la salle des Fêtes, 6, rue de Bel-Air.

Nous profitons de la circonstance pour faire appel à tous les camarades syndiqués susceptibles de prêter leur concours, comme acteurs, chanteurs, diseurs, musiciens, etc...

Nous leur serions reconnaissants de passer se faire inscrire au Secrétariat, 6, rue de Bel-Air, ou d'envoyer leur adhésion.

## Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

Siège social : 6, rue de Bel-Air

### Convocation

La réunion du Conseil syndical aura lieu le deuxième vendredi, 8 janvier, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

## Constitution du Groupe des Représentants et Voyageurs

Le dimanche 20 décembre, à 9 h. 30, se réunissent pour la première fois les représentants et voyageurs appartenant au Syndicat des employés.

Un bureau provisoire a été désigné, un échange de vues a eu lieu et une prochaine réunion décidée pour le dimanche 17 janvier, à 9 h. 30, 6, rue de Bel-Air.

L'ordre du jour arrêté est le suivant :

- 1° Lecture du procès-verbal de la première réunion ;
- 2° Constitution définitive du groupe ;
- 3° Ratification de la désignation des membres du bureau provisoire ;
- 4° Rapport moral de M. Henri Chaillou ;
- 5° Questions diverses.

A cette réunion de constitution définitive du groupe seront convoqués tous les représentants et voyageurs amis, non encore syndiqués, susceptibles de s'intéresser aux questions de leur profession.

### Permanence

La permanence est assurée tous les soirs, de 19 à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air. S'adresser au Secrétariat pour tous renseignements, demandes d'adhésions, placement et paiement des cotisations.

## Famille Syndicale

### NAISSANCE

Notre camarade Rineau, nouveau régisseur de la Commission des fêtes, vient d'être, à la date du 1er décembre, heureux père d'une fille à laquelle il a donné le nom de Monique.

En cette circonstance, nous adressons à notre camarade, ainsi qu'à Mme Rineau, nos bien sincères félicitations et meilleurs vœux de bonne santé au bébé.

### DECES

Nous avons appris le deuil qui vient d'atteindre notre camarade Pellerin, par la mort de sa mère survenue le 26 novembre dernier.

Que ce camarade, ainsi que sa famille, veuillent bien agréer en cette douloureuse épreuve nos plus vives condoléances.

## La Leçon d'une grève

Dans nos précédents numéros, nos camarades ont trouvé, sommairement retracé, l'histoire de la récente grève des banques. Il n'était guère possible, au milieu de l'action, de tirer les leçons de l'événement en lui-même. C'est ce que nous allons essayer de faire, maintenant que le travail a repris son cours normal et que les esprits sont revenus à un peu plus de calme.

Et tout d'abord, devons-nous, comme beaucoup l'ont fait avec une hâte un peu excessive, prononcer le mot de défaite ?

Outre que ce serait tout d'abord inexact au point de vue matériel, un certain nombre de résultats ayant, en effet, été obtenus pendant et surtout depuis la grève — ce serait au point de vue moral, encore bien moins justifié. Car la partie était fort inégale. D'un côté, de grands établissements financiers, possesseurs d'énormes capitaux, fortement liés entre eux malgré un certain air de concurrence, et disposant de moyens de pression formidable, tant sur leur personnel que sur le gouvernement ; de l'autre, quelques milliers de travailleurs, parmi lesquels une grande partie de non syndiqués, sans lien réel par conséquent et dépourvus à peu près complètement de ressources... Qui donc oserait dénier qu'ils sortent moralement vainqueurs de ce conflit, puisqu'ils ont vaincu en eux-mêmes tout sentiment d'égoïsme, ceux qui, pendant plus de dix semaines, ont su s'imposer, dans des situations parfois très douloureuses, les sacrifices nécessaires pour l'amélioration du sort de tous leurs camarades ?

La légitimité de ce mouvement ne saurait être discutée. Les revendications présentées étaient incontestablement justes. Elles avaient été, après une étude sérieuse, résumées dans un cahier adressé depuis longtemps aux directions des banques, qui avaient eu tout le loisir de les examiner. Aucune réponse n'y ayant été faite et toutes les démarches tentées en vue d'un accord ayant échoué, le conflit ne pouvait plus être évité et nos syndicats, bien que considérant d'une manière générale toute grève comme un mal, se trouvaient dans la nécessité de participer au mouvement.

Cependant, malgré la légitimité de la grève, malgré l'appui de l'opinion publique, malgré tous les efforts et tous les sacrifices, les résultats obtenus n'ont pas répondu aux espérances. Pourquoi ?

Sans aucun doute, le moment était mal choisi. De plus le déclenchement de la grève s'est produit à l'improviste, en l'absence de toute décision des organisations syndicales. Et cela nous fait toucher du doigt le motif déterminant de l'échec : le manque de cohésion et de discipline.

Trop de travailleurs, indifférents et égoïstes, restent en dehors des organisations professionnelles. Ce manque total du

## AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES



RIEN que de Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

sens de la solidarité, d'ailleurs, est aussi le fait d'un certain nombre de syndiqués. En conséquence, tout mouvement de grève, sera dès l'abord bien compromis aussi longtemps que le développement des syndicats ne sera pas considérablement étendu et n'assurera pas la cohésion des travailleurs. Il faut encore compter avec la trahison — le mot n'est pas trop fort — de ceux qui offrent leurs services en remplacement des grévistes, avec le double espoir d'évincer ces derniers de leur poste et de bénéficier des améliorations que les efforts et les sacrifices de ces camarades auront réussi à obtenir.

Nous avons parlé aussi du manque de discipline. Il n'est que trop vrai que les mots d'ordre des syndicats n'ont pas été au début de la grève attendus, et plus tard entièrement suivis. C'est là un fait grave sur lequel nous appelons l'attention de nos camarades, non seulement des banques, mais de toutes catégories. Le succès d'un mouvement professionnel de revendications est intimement lié, en effet, au respect de la discipline par tous les éléments qui composent l'organisation syndicale : si cette discipline n'est pas réalisée, il n'y a aucun résultat à attendre, quels que soient les efforts déployés.

Il nous sera bien permis, maintenant que nous avons procédé à ce rappel des méthodes sûres, de déplorer l'aveuglement des directeurs de banques, qui, bien que fortement groupés eux-mêmes, se sont obstinément refusés à toute conversation avec les organisations syndicales. Ils ont ainsi rendu impossible l'établissement d'un accord collectif qui eût, sans nul doute, apaisé les esprits et prévenu pour une longue durée, toute espèce de conflit.

Il nous est particulièrement pénible, à nous qui sommes résolument attachés au principe de l'entente des classes, de constater les résultats malheureux provoqués par une telle attitude. Tout en s'imaginant défendre leurs intérêts et les défendre très habilement, les employeurs ont commis, en cette circonstance, une grave faute de psychologie. Ils ont perdu de vue le côté moral de la question. Le travailleur n'est pas une machine. Sa tâche — et tout spécialement lorsqu'il s'agit d'un employé ayant certaines responsabilités, comme c'est le cas pour beaucoup d'employés de banque — ne saurait être réellement productive que dans la mesure où il éprouve ce double sentiment : la confiance envers ceux qui le commandent et le légitime orgueil d'être considéré comme un collaborateur dévoué, intelligent et volontaire. Cette méconnaissance par les employeurs de ce qui constitue l'un des ressorts les plus puissants de l'activité humaine, nous cause une particulière inquiétude. En se montrant si intransigeants, et en refusant de traiter avec les groupements professionnels qui, seuls pourtant, peuvent discuter en toute indépendance, les directeurs de banque ont causé un profond découragement parmi le personnel consciencieux qui peine en silence, et contribue au triomphe des révolutionnaires, trop heureux de déclarer une fois de plus que rien ne sera obtenu par les travailleurs s'ils n'emploient les moyens violents. Les syndicats unitaires n'ont pas perdu de temps pour en tirer cette conclusion, d'une logique redoutable en de telles circonstances.

Nous devons donc souhaiter que mieux éclairés sur les conditions morales de l'effort qu'ils demandent à leurs collaborateurs de tout rang, les employeurs renoncent à leurs préventions et comprennent la nécessité d'une entente franche et loyale

10% aux Syndiqués  
(sauf sur articles Tennis)  
**NANTES-SPORTS**  
10, rue de l'Écluse, 10

## GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5%, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPECIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

# COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES  
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES  
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

entre les organisations professionnelles patronales et ouvrières, entente qui pourrait être si profitable à la prospérité nationale.

Une dernière remarque s'impose. Si cette grève, à laquelle participaient des éléments de toutes tendances, s'est maintenue sur le terrain rigoureusement professionnel et s'est déroulée dans un calme quasi parfait, c'est en grande partie — ainsi qu'on a bien voulu généralement le reconnaître — au concours digne et sage de nos organisations qu'en revient le mérite. Nous pouvons nous en féliciter. Le syndicalisme chrétien a, une fois de plus, dans des circonstances difficiles, affirmé son indépendance en même temps que son zèle pour la défense des intérêts légitimes des travailleurs. Il a suscité, en faveur des employés de banque, des sympathies nombreuses dans tous les milieux qui savent comprendre l'utilité de son action. Il a enfin manifesté son esprit de solidarité en organisant parmi ses membres des collectes qui ont permis de réunir des sommes relativement importantes pour venir en aide aux victimes du conflit. Pour sa part, notre syndicat s'y est activement consacré. En dehors des secours nombreux qu'il a distribués avec toute la diligence possible, grâce au produit d'une souscription qui s'est élevée à près de trente mille francs, et dont nous remercions chaleureusement tous nos amis, il a réussi à pourvoir d'emplois nouveaux tous ceux de ses membres auxquels la grève avait fait perdre leur situation. Il a même eu la joie de pouvoir placer très rapidement un certain nombre de camarades des syndicats de province. C'est ainsi qu'il a conscience de rester fidèle à ses principes, en défendant la justice sans faiblesse ni surenchère et en pratiquant en toute occasion la charité fraternelle qui adoucit les peines, rapproche les esprits et réchauffe les cœurs.

ALBERT HULEUX,  
Président du Syndicat  
des Employés de Paris.

## Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège : 6, rue de Bel-Air

### Séance récréative

La séance récréative du dimanche 6 décembre, par le Syndicat de la Métallurgie, a, malgré les nombreuses fêtes données ce jour-là, pleinement réussi et le bénéfice obtenu versé à la Caisse de Secours.

Au programme figuraient deux pièces : l'une, « Une administration intelligente », l'autre « L'Agence Marions-nous », parfaitement rendues par des acteurs qui y ont mis tout leur cœur et leurs talents, ce qui leur a valu de chaleureux applaudissements.

Sincères félicitations également à tous ceux qui ont prêté leur concours dans les intermèdes, ainsi qu'à l'excellente pianiste.

La séance s'est terminée par le tirage d'une tombola qui a fait bon nombre d'heureux.

Voici la liste des numéros gagnants dont les lots n'ont pas encore été réclamés :

5	33	61	62	65	69	75	164
193	199	205	211	215	221	256	278
291	310	316	364	383	451	452	453

## COMPAGNIE NANTAISE

DE

### NAVIGATION à VAPEUR

Quai de la Fosse - NANTES

Téléph. 0.14-7.49

#### SERVICES

des MESSAGERIES de l'OUEST

Nantes à Trentemout  
Nantes au Pellerin  
Nantes à Saint-Nazaire  
Saint-Nazaire à Mindin  
Pornic à Noirmoutier  
Nantes à Belle-Ile  
Belle-Ile à Quiberon

CONSULTER L'INDICATEUR OFFICIEL DES M. O.

#### LOCATIONS - EXCURSIONS

Prix Spéciaux pour Sociétés Sportives et de Bienfaisance

458	468	475	485	493	652	657	663
671	679	768	774	803	806	809	832
837	882	933	981	989	1054	1072	1080
1236	1244	1263	1270	1280	1289	1295	1364
1337	1383	1406	1410	1431	1435		

Les lots non réclamés au 31 janvier seront acquis à l'Œuvre.

## Section des Dames

### Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

#### « Bonne Année »

Bonne année à tous nos abonnés, lecteurs et lectrices, à notre syndicat, à notre dévouée présidente, à toutes nos chères syndiquées.

A celles d'abord, qui déjà depuis longtemps nous connaissent et nous suivent.

Aux nouvelles venues : elles nous apportent leur confiance et leur sympathie ; nous les accueillons avec joie.

Bonne année à tous nos amis, à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à notre syndicat.

Que la main du divin Enfant soit pleine pour tous de bénédictions et de grâces, de consolations et d'espoirs !

#### Assemblée Générale

Le 6 décembre avait lieu notre assemblée générale. M. le commandant Lévesque nous fit l'honneur de présider la séance, entouré de M. le docteur Le Meignen, de M. Pressensé, président de l'Union Régionale, et de M. Duhamel.

L'Association Nantaise était représentée par Mmes Drilhon, André Jamin, Vincent, Guillet.

Après la lecture du rapport de Mlle Croué, M. Pressensé, président de l'U. R., nous adressa quelques mots de remerciements et d'encouragement, et Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats de l'Abbaye, nous fit une remarquable conférence sur : l'Apostolat social par la Syndiquée.

Rapport et conférence paraîtront dans « Le Messager ».

A l'issue de la réunion ont eu lieu les élections. Furent élues :

Pour la section Bureau : Mlles Chiron, Poupart, Brisard et Leriche.

Pour la section Commerce : Mlles Nicol, Chiquet, Rondeau.

Conformément aux statuts, à la première réunion qui a eu lieu après l'assemblée générale, les membres du bureau syndical ont été :

Présidente : Mlle Drouard.

Vice-Présidentes : Mlles Nicol et Poupart.

Secrétaires : Mlles Croué et Leriche.

Trésorières : Mlles Cizeau et Louët.

#### Rapport de Mademoiselle Croué à l'Assemblée Générale

6 décembre 1925.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, chaque année à la même époque, notre habitude est de nous réunir, de nous revoir toutes, de nous presser nombreuses dans cette grande salle si claire, si accueillante. L'habitude veut également qu'un rapport de travail annuel vous soit donné. J'ai, par conséquent, beau-

coup de choses à vous dire, j'y mettrai le moins de temps possible pour ne pas vous ennuyer.

Tout au début, j'ai deux devoirs à remplir.

Le premier est pour exprimer un sentiment de douce gratitude, en remerciant la maison qui, chaque jour, si nous le voulons, nous donne accueil si largement et contribue toujours puissamment au développement de notre syndicat.

Le second de mes devoirs est un sentiment de regret plein d'affectueuse gratitude pour celle qui, pendant 6 ans, se dépensa sans compter pour nous. Mlle Goupille, vous le savez, a quitté la tâche que nous lui avions confiée. Son absence n'est pas pour nous synonyme d'oubli ; elle restera dans nos cœurs la première ouvrière d'une œuvre difficile qui n'a pu se développer et grandir que par le sacrifice et le dévouement.

Mlle Drouard, toute désignée par sa haute compétence à la continuation de cette tâche, y apporte tout son cœur. Qu'elle veuille bien trouver ici le témoignage de notre sincère attachement et de notre vive sympathie.

Je prends pour premier chapitre de mon rapport : l'« Action professionnelle ».

Le service de placement a reçu 200 offres d'emploi et a procuré 160 situations. Ces chiffres sont en augmentation de 30 % sur ceux que je vous donnais l'année dernière. Mettons-y toutes encore plus de zèle et de promptitude pour qu'il arrive à 50 %. Mlle Cizeau ne trouve jamais qu'on lui demande trop de services. Qu'elle soit ici vivement remerciée de son inlassable dévouement.

Nous sommes actuellement 790 syndiquées cotisantes. Sur ce point, j'ose avouer avec peine que nous avons perdu 70 adhérentes sur le chiffre de l'année dernière. D'où vient cette décroissance ? Probablement de l'élévation de la cotisation ; pourtant elle est une des plus faibles de tous les syndicats de tous les grands centres commerciaux. Je me souviens vous avoir dit dans mon rapport de l'an dernier qu'il faudrait que je puisse vous annoncer aujourd'hui que nous avons atteint le mille. Aussi, voyez mes regrets ! Je ne saurais trop vous engager à faire le plus de recrutement possible, soit par l'exemple, soit par la parole, soit par les services matériels. Un bon diplomate sait employer les moyens qu'il faut.

Notre action professionnelle s'est exercée en avril pour la fermeture du dimanche dans les magasins de bijouterie. Un accord a également été signé avec le syndicat des Merciers et tissus en gros pour la semaine anglaise pendant les mois de juin, juillet, août et septembre.

Au mois d'août, la néfaste grève des Banques a atteint 5 sur 17 de nos syndiquées. Nous avons pu réussir à les placer.

L'établissement d'un bordereau de salaires pour les employés, demandé par la Bourse du Travail, nous a fait créer, le 21 juillet, une commission de salaires, à laquelle 16 d'entre nous assistaient. Quatre furent déléguées pour prendre part au Comité qui se composait de notre syndicat, du syndicat des employés de la rue de Bel-Air et du syndicat des deux sexes de la Bourse du Travail. Le bordereau n'ayant pas été accepté par les syndicats patronaux, a été remis à l'Inspecteur divisionnaire du travail qui fait actuellement des démarches en vue d'arriver à un accord.

Nos cours professionnels ont débuté avec 74 élèves :

27 à la comptabilité, 23 à la sténo-dactylo, 20 au français, 4 à l'anglais.

Je suis heureuse de vous annoncer l'ouverture d'un cours de mode en janvier. Le professeur vous est connu et d'avance sympathique : la dévouée Mlle Nicol.

Il en sera de même pour le cours de coupe que Mlle Martin a bien voulu accepter de donner.

## Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 23.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone  
Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

## Chaussures Charles Tessier

RÉTHORÉ-TESSIER, Propriétaire

5, Rue de Felire (face au Marché)

Maison de Confiance LA PLUS ANCIENNE DE L'OUEST NANTES

Remise aux Membres du Syndicat Chrétien

J'entre dans la seconde partie de mon programme en vous parlant de notre action sociale et économique.

Nos cercles d'études ont été suivis régulièrement. Nous avons trouvé des sujets de conférences intéressants et de dévouées conférencières. Je vous adresse un pressant appel sur ce point. Nous sommes peu de conférencières — ce sont toujours les mêmes qui viennent à la tribune. — Nous serions heureuses d'en voir quelques autres se présenter et offrir leur dévouement pour faire le travail d'un Cercle d'études. Le plan, d'ailleurs, cette année, est tout tracé. M. Mathorel qui nous a si souvent apporté ses lumières, a bien voulu accepter de préparer et de diriger chacune de nos études de cette année. Nous lui en sommes profondément reconnaissantes.

Pour nous tenir en rapport de plus avec Paris et en recevoir les directives nécessaires, il nous faut y faire des voyages. Trois déléguées : Mlles Drouard, Nicol, Riou, assistèrent au Congrès de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens les 30 et 31 mai.

Du 2 au 7 juin, Mlles Drouard et Nicol participèrent aux travaux du Congrès de l'Union Centrale des Syndicats Féminins.

Les 12 et 15 juillet, Mlles Poupart et Louët ont suivi la session confédérale des propagandistes.

La semaine sociale de Lyon a été également suivie, du 26 juin au 2 août, par Mlles Drouard et Nicol.

Ces voyages sont d'une grande importance. Ils ouvrent aux dirigeants des syndicats des horizons nouveaux, ils instruisent, non seulement par les enseignements qui sont donnés dans les congrès, conférences, cours, mais encore par le contact pris avec les délégués des divers centres syndicaux de notre pays. C'est pour cette raison qu'il s'est formé cette année un conseil national des syndicats féminins. Ce conseil national est composé des délégués de la province ; il se réunit à Paris, chaque trimestre.

Chaque région envoie un ou deux délégués. Nantes est le centre de la région de l'Ouest, il représente Angers, Saumur, Cholet, Tours, Poitiers, La Roche-sur-Yon.

Mlle Nicol a été désignée comme déléguée pour 1925 et son mandat lui a été renouvelé pour 1926, à notre dernière réunion de bureau.

Le 15 mars dernier avait lieu à Angers, le Congrès de l'U. R. de l'Ouest. Mlle Drouard y prenait part comme déléguée de l'U. R. Elle y a présenté un rapport sur les organismes auxquels les syndicats doivent collaborer.

Mlles Nicol, Douet, Riou, Gautreau, Croué, représentaient notre Syndicat à ce Congrès.

Aux élections qui y ont eu lieu pour le renouvellement du bureau de l'U. R., Mlle Drouard a été élue vice-présidente.

Le journal est ce bon petit « Messager » mensuel qui nous rappelle qu'il va chez 790 sœurs de travail, formant la grande famille syndicale. Il nous raconte tant et tant de choses les plus diverses, il y en a qui sont morales, familiales ; d'autres gaies, d'autres utiles.

Il ne demande qu'une chose, c'est qu'on l'aime.

La bibliothèque, toujours plus riche, a prêté près de 1.700 volumes.

Sa prospérité est due à la constante sol-

Téléphone 23.78 Léon BUERNE Chèques Post. 313 ASSUREUR 12, Avenue Félix-Faure - NANTES

INCENDIE - Ancienne Mutuelle du Calvados dernier dividende 10 0/0

VIE - La MUTUELLE-VIE dernier dividende 9 0/0

ACCIDENTS - Les Anciennes Mutuelles Accidents Loi 1898 - Individuelles - Automobiles Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



COURS DE COUPE ET COUTURE

ENTRÉES et SALLES spéciales pour les Dames et les Jeunes Filles (PROFESSEURS DAMES)

## ÉCOLE PIGIER

6 et 8, Rue Crébillon - NANTES

Enseignement Rapide, Individuel, et à peu de frais au moyen de Documents réels (COURS ORAUX et par CORRESPONDANCE) Inscriptions à toutes époques de l'année

PLACEMENT gratuit des ÉLÈVES

199 Emplois offerts en 1924, 28 Élèves placés

TRAVAUX DE COMPTABILITE

## CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix  
La meilleure Qualité  
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

licitude de Mlles Renée et Martin. Mlle Martin, pour de graves raisons de famille, a dû renoncer à collaborer avec nous aux travaux du Syndicat. Nous regrettons très profondément de ne plus l'avoir au Bureau, et nous lui exprimons ici notre vive reconnaissance, non seulement pour les grands services qu'elle a rendus au Syndicat, mais pour toute la sympathie qu'elle continue à lui témoigner en mettant sa compétence et son dévouement au service de la bibliothèque et des cours de coupe.

La propagande s'est faite par plusieurs causeries extérieures : Mlle Croué a été, le 8 février, à la section de Saint-Pierre, et le 19 avril, à la section de Chantenay. (Mlle Drouard a visité cette dernière à plusieurs reprises). A la fête très réussie de la section de Chantenay, le 26 avril, Mlle Drouard a dit quelques mots sur les rapports des Syndicats avec les organisations officielles du travail.

En ce qui concerne les sections, c'est le temps qui fait le plus défaut. Nous ne pouvons arriver partout où nous voudrions être. Mlles Drouard et Nicol se dépensent sans compter, le Bureau les aide de son mieux, et il reste malgré cela, de la besogne à faire, que nous avons le grand regret de ne pouvoir toujours accomplir aussi rapidement que nous voudrions. Nous comptons bien cependant pouvoir y arriver peu à peu.

Je ne vous parle pas de notre budget, ni de celui de la Commission des fêtes. Les rapports financiers vont nous être donnés tout à l'heure, et je ne vous dirai qu'un mot de la Société de Secours Mutuels, dont les affaires sont toujours prospères.

Je ne dois pas oublier de vous dire combien nous avons été heureuses du succès de nos amis, MM. Pressensé et Foulon, aux élections à la Commission locale d'enseignement technique. Nous avons, du reste, notre part de ce succès, car, c'est grâce à notre excellente discipline électorale, qu'au second tour, les candidats des Syndicats chrétiens ont remporté la victoire. Que cela soit un précédent ; inscrivez-vous toutes sur les listes électorales afin que le succès soit encore de notre côté aux prochaines élections prud'homales.

Et nos fêtes ! Ce mot n'amène-t-il pas toujours un sourire sur nos lèvres.

Le 25 janvier, nous fêtons sainte Geneviève. Journée très réussie grâce au concours des jeunes filles de la maison de famille. Le 12 mai, promenade au Gâvre, à laquelle 150 des nôtres participent. Quel plaisir que ce repos ; ces haltes dans la forêt.

Le 24 mai, désastre de notre kermesse, car, vous vous en souvenez, les échues du ciel avaient leur libre cours ce jour-là.

Plus heureux fut le 28 juin, mais hélas, cela nous causa double frais. Aussi l'amicale Saint-Pierre eut pitié, elle nous donna, le 8 juillet, une séance récréative qui fut pleinement réussie et nous aida à combler une petite partie de notre déficit.

Le 5 juillet, nouvelle promenade, cette fois au bord de la mer, à la maison familiale du Cormier, où l'auto nous emmenait, roulant tantôt à travers la campagne, tantôt dans les bois, tantôt longeant la côte, offrant à nos regards ravis l'horizon infini.

Le 18 octobre eut lieu notre fête d'hiver avec le concours de Mme Vasse et de sa compagnie, mais hélas, encore gros déficit. Le temps qui s'était fait hiver pour notre kermesse de mai, voulut redevenir été pour notre matinée d'octobre, un ciel radieux attirera la plupart des Nantais vers la fête d'aviation et nous causa le plus grand préjudice.

Un mot aussi des vacances, service qui prend de plus en plus d'importance : 92 syndiqués ont profité des maisons de Pornichet, Saint-Jean-de-Monts, Vannes, Pontchâteau, Varades, Le Cormier. L'indemnité de 2 francs par jour pendant environ 15 jours, s'est élevé à 2.460 francs.

Un mot aussi du service d'achat en commun, qui fonctionne régulièrement au 6 de la rue de Bel-Air. Faites-y tous vos achats, conduisez-y vos familles.

Voici, chères amies, mon devoir accompli, je vous ai parlé sincèrement, je vous laisse le mot d'ordre de nos principes : Aimons-nous, Aidons-nous.

A la suite de ce compte rendu très complet, il nous a été donné d'entendre la conférence de Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union Centrale des Syndicats professionnels de l'Abbaye, sur l'Apostolat social par la Syndiquée, difficultés qu'il présente, joies qu'il procure.

## CRÉDIT NANTAIS

ANC<sup>te</sup> M<sup>me</sup> JULES ROUSSELOT & C<sup>ie</sup>  
Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de Francs  
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.56 - 21.80

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT  
BUREAUX :  
CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,  
PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 209 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES  
Registre du Commerce : NANTES, n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

Magnifique conférence, très documentée, très applaudie, dont l'abondance des matières nous oblige à remettre la publication in extenso au prochain « Messenger ».

### Famille Syndicale

Nous apprenons le décès de Mlle Marie Lethiec, syndiquée.

Mlle Péneau, membre du Bureau syndical, a eu la douleur de perdre son père.

Mlle Blanchard, sa mère.

Mlles Chabanne et Brossas, leur grand-mère.

Nous exprimons à nos amies et à leurs familles notre vive sympathie et nous les assurons de nos prières pour leurs chers défunts.

### MARIAGE

Le mardi 10 novembre, en l'église Saint-Clair, a eu lieu le mariage de Mlle Berthe Tessier avec M. Pierre Dupé.

Nos meilleurs vœux de bonheur.

### Syndicat de l'Aiguille

HABILLEMENT ET LINGERIE REUNIS

6, rue de Bel-Air

### Convocation

Réunion générale des deux Sections, le dimanche 10 janvier 1926, siège social, 6, rue Bel-Air, à 17 heures.

### SECTION DE L'HABILLEMENT

Cours de Coupe

Ouverture du cours de coupe le jeudi 7 janvier, à 18 heures, siège social, 6, rue Bel-Air, donné par un professeur diplômé.

### COTISATION

Nous rappelons que Mmes les trésorières de la Section de l'habillement sont à la disposition des syndiquées, les premiers dimanches du mois de 9 h. 1/2 à 10 h. 1/2, pour recevoir les cotisations, au siège social, 6, rue Bel-Air.

### COMPTE RENDU

de la réunion du 6 Décembre

Par une heureuse coïncidence, cette réunion fut présidée par Mlle Graff, secrétaire générale de l'Union centrale des Syndicats professionnels de l'Abbaye. Etaient à ses côtés, Mlle Drouard, présidente des employées de commerce, et M. Pressensé, président de l'Union régionale.

Mlle Morandea, notre très dévouée présidente, ouvrit la séance, en donnant la parole à M. Pressensé, qui, malgré ses nombreuses obligations, tenait à nous remercier d'avoir fait notre devoir aux dernières élections de l'enseignement technique.

Toute syndiquée chrétienne doit faire le nécessaire au début de l'année 26 pour les élections prud'homales, il suffit de demander un certificat de présence à son patron, ainsi qu'un certificat de résidence au commissaire de son canton, puis remettre le tout à sa présidente.

Après ce court entretien, M. Pressensé étant obligé de se retirer, nous laissa goûter la parole éloquent et persuasive de Mlle Graff, dans sa magnifique conférence sur l'Apostolat social.

But et principe, auquel une syndiquée doit songer, connaissant elle-même les avantages sérieux que nos groupements apportent. Exemples : escompte dans nos magasins, placement des personnes sans travail, maison de repos à des prix minima, visite de médecin à moitié prix, prime offerte aux mères à la naissance d'un bébé, secours discret aux malades et aux infirmes.

Puis lorsque nous nous trouvons aux prises avec les difficultés professionnelles, quel réconfort nous trouvons dans nos

## H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES

HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

groupements catholiques, qui ne cherchent que la paix et l'union.

Enfin, dit Mlle Graff, l'individualisme est l'ennemi de la Société, nous sommes les amis du Christ, aussi aimons notre prochain, et afin de l'aimer davantage, sachons nous grouper et nous unir.

Mlle Morandea remercia, au nom de toutes, Mlle Graff et forma le vœu que de tels enseignements portent.

Espérons que pour l'année 1926 qui va commencer nous aurons la joie de voir prospérer notre section, et que notre famille syndicale pourra venir y puiser les enseignements matériels et religieux dont nos dirigeants sont nos modèles et méritent de la part de notre bonne patronne Sainte-Anne les plus abondantes bénédictions.

La Secrétaire,

## SAINT-NAZAIRE

### Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie

25, place Marceau

### NAISSANCE

Nous sommes heureux d'annoncer la naissance de Jeanne Guérin, fille de notre camarade Louis Guérin, membre du Conseil syndical.

Sincères félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux à l'enfant.

### DECES

Notre camarade Henry Linger vient d'être éprouvé par la mort de son père, survenue il y a quelques semaines.

Egalement notre camarade Alexis Vileneuve vient de perdre son père.

Que ces deux camarades, si cruellement éprouvés, veuillent bien agréer, en cette circonstance, l'expression de notre vive sympathie et nos sincères condoléances.

## ANGERS

### JOURNÉE SOCIALE

du Dimanche 13 décembre

Belle et bonne journée que celle organisée par les Syndicats chrétiens d'Angers, et à laquelle ont participé avec les Syndicats hommes et dames de la Ville, les Syndicats des Dames de Saumur et de Nantes, M. Poimboeuf, propagandiste, délégué de la C. F. T. C., Gustave Pressensé, président de l'U. R. de l'U.

Ordre du jour de la journée :

Matin, 8 heures, à la Cathédrale, messe dite par M. l'abbé Brac, le dévoué sous-directeur des Œuvres Diocésaines, et au cours de laquelle il prit la parole et en des termes chaleureux fit comprendre l'importance de l'étude des questions sociales de nos jours si nous voulons la paix.

A 9 heures 30, rue du Vollier, sous la présidence de M. Poimboeuf, qu'entouraient M. l'abbé Brac et M. Gustave Pressensé, un rapport très documenté sur la collaboration ou lutte de classes fut présenté par un membre du Syndicat des Employés et à la suite duquel eut lieu une discussion très nourrie par bon nombre des nombreux assistants.

## Bulletin d'Abonnement

au "MESSAGER SYNDICAL"

Je soussigné, \_\_\_\_\_ demeurant à \_\_\_\_\_, rue \_\_\_\_\_, n° \_\_\_\_\_, déclare souscrire un abonnement de soutien d'un an au "Messenger Syndical", au prix de \_\_\_\_\_ (minimum 6 francs), que je m'engage à payer à présentation de la quittance.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 1926.

Signature :

## Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCESSEURS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

## POUR VOTRE CAFÉ

servez vous du

# Cof's

DOUBLE  
FILTRE  
Interchangeable

Breveté  
France  
et Etranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE -  
ÉCRIRE A M. PINARD & FILS, 2<sup>me</sup>, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

A midi, déjeuner fort bien servi au cours duquel prirent la parole Gustave Pressensé de l'U. R., Mlle Baugé de Saumur, M. l'abbé Brac, M. Poimboeuf de la C. F. T. C.

A 14 h. également rue du Vollier, deuxième séance d'études, au cours de laquelle Mlle Patarin lut un rapport fort bien fait d'un employé, obligé de s'absenter, sur la Coopération et l'Actionnariat syndical, deux questions très intéressantes qui, comme le matin, ont été très discutées par l'Assemblée.

Enfin, à 17 heures, salle du Chemelier, sous la présidence de Mgr Thibaut, vicaire général d'Angers, eut lieu la Conférence de Marcel Poimboeuf, sur « l'Actualité du Syndicalisme chrétien ».

Cette conférence donnée avec clarté, chaleur et conviction, fut très applaudie et valut à son auteur les encouragements bien mérités de Mgr Thibaut.

## POITIERS

### UN SUCCES IMPORTANT AU CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Deux sections d'employés venant d'être créées au Conseil des Prud'hommes, les Syndicats d'employés de Poitiers, qui avaient demandé cette création avaient présenté quatre candidats. Ils furent présentés contre ceux de la Bourse du Travail. Voici les résultats des deux tours de scrutin :

1<sup>er</sup> tour, 1<sup>re</sup> catégorie : M. Maurin, 98 voix ; M. Taffin, 95 voix.

Les cégétistes obtiennent 52 et 49 voix.  
2<sup>e</sup> catégorie : M. Jorand, 41 voix ; Mlle Desanger, 34 voix.

Les cégétistes obtiennent 42 et 36 voix.

2<sup>e</sup> tour : *Sont élus* : 1<sup>re</sup> catégorie : M. Maurin, 128 voix ; M. Taffin, 127 voix.

2<sup>e</sup> catégorie : M. Jorand, 53 voix.

Un seul cégétiste est élu avec 53 voix, les autres obtiennent respectivement : 1<sup>re</sup> catégorie, chacun 52 voix ; 2<sup>e</sup> catégorie, 46 voix.

Nous sommes heureux d'un tel résultat de nos camarades.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux élus ainsi qu'à tous les syndiqués qui ont fait preuve de discipline syndicale en la circonstance.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSÉ.